



NUMÉRO 31 · DÉCEMBRE 2020

LE PETIT MONTHALTAIS

Le bulletin d'information de votre commune

Le Mot du Maire

Monthaltaises, Monthaltais,
Que dire de cette année 2020, quand il y a 1 an à l'heure où l'on se souhaitait et échangeait tous nos vœux, personne ne pensait que nous allions entrer dans une pandémie qui nous laisserait à distance les uns des autres, qui stopperait nos activités associatives et mettrait en berne nos rassemblements festifs. Sans oublier le traumatisme psychologique causé chez beaucoup d'entre nous et aussi toutes ces victimes par milliers.

Le monde économique mettra aussi des années à s'en remettre et même si aujourd'hui des milliards sont injectés à juste titre pour remettre à flots l'économie, il en restera malgré tout de grosses conséquences à court, moyen et long terme.

Pendant ce temps, le conseil municipal a été renouvelé, les travaux du commerce ont pu se réaliser avec un peu de retard et Laurence, la nouvelle gérante de celui-ci, a pu vous accueillir de nouveau à l'Auberge du Rocher depuis le 15 septembre.

Nous devons malgré tout conserver un brin d'optimisme pour faire que chacun d'entre nous puisse retrouver cette convivialité présente.

Dans cette attente, je ne pourrais que vous recommander de prendre soin de vous et de respecter les gestes barrières pour qu'ensemble nous puissions espérer une année 2021 plus sereine.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement celles et ceux qui se sont engagés au sein du conseil municipal et du CCAS lors du précédent mandat. Merci encore!

Au sommaire :

Le Mot du Maire

➤ PAGE 01

Présentation du Conseil

➤ PAGE 02

Présentation des Commissions
et des Délégations

➤ PAGE 03

Actualités Municipales

➤ PAGE 05

Associations Communales

➤ PAGE 19

Informations Diverses

➤ PAGE 24

Bonne Année à toutes et à tous!

2021

PRÉSENTATION DU CONSEIL



absent Jean-François NIVLET



Roger BUFFET
Maire



Stéphane CHARBONNEL
1er adjoint



Lionel GENEVEE
2nd adjoint



Sébastien CHESNEL
Conseiller Municipal



Christine FRETAY
Conseillère Municipale



Gérard COUASON
Conseiller Municipal



Virginie HATTE
Conseillère Municipale



Maryse GIBALT
Conseillère Municipale



Jean-François NIVLET
Conseiller Municipal



Sandrine CHEMIN
Conseillère Municipale



Vanessa DESPAS
Conseillère Municipale

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Commission Finances

Roger BUFFET
Stéphane CHARBONNEL
Lionel GENEVÉE
Gérard COUASNON
Virginie HATTE

Commission Travaux

Roger BUFFET
Stéphane CHARBONNEL
Lionel GENEVÉE
Maryse GIBAUT
Sébastien CHESNEL

Commission Voirie, Chemins, Site du Rocher

Roger BUFFET
Stéphane CHARBONNEL
Lionel GENEVÉE
Sébastien CHESNEL
Gérard COUASNON

Commission Bâtiments Communaux, Salle Polyvalente

Roger BUFFET
Stéphane CHARBONNEL
Lionel GENEVÉE
Maryse GIBAUT
Vanessa DESPAS

Commission Information et Animation

Roger BUFFET
Maryse GIBAUT
Christine FRETAY
Virginie HATTE
Sandrine CHEMIN

Commission Action Sociale et Jeunesse

Roger BUFFET
Virginie HATTE
Jean-François NIVLET
Sandrine CHEMIN
Vanessa DESPAS

Commission Appel d'Offres

Président: Roger BUFFET
Titulaire: Stéphane CHARBONNEL
Suppléante: Maryse GIBAUT
Titulaire: Lionel GENEVÉE
Suppléante: Vanessa DESPAS
Titulaire: Sébastien CHESNEL
Suppléant: Jean-François NIVLET

Délégations aux adjoints et indemnités

Par délibération du conseil municipal, Monsieur le Maire percevra une indemnité de fonction de maire de 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 991,80€ brut mensuel.

Par arrêté municipal, les délégations du maire aux adjoints sont les suivantes:

Stéphane CHARBONNEL Stéphane, 1er Adjoint, est

- Délégué aux finances communales
- Délégué à la voirie et aux chemins
- Délégué à l'espace rural

Lionel GENEVÉE, 2ème Adjoint, est

- Délégué aux bâtiments communaux à ce titre, il sera notamment en charge de la salle polyvalente
- Délégué aux travaux
- Délégué à l'espace urbain
- Délégué à l'assainissement

Ils recevront une indemnité de fonction d'adjoint, de 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 256,70€ brut mensuel.

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Délégués à Fougères Agglomération

Titulaire: Roger BUFFET
Suppléant: Stéphane CHARBONNEL

Délégués aux Commissions de Fougères Agglomération

- Commission attractivité économique et emploi urbanisme, dynamique rurale et territoire numérique : Roger BUFFET
- Commission Transition écologique : Lionel GENEVÉE
- Commission Finances et formations supérieures : Roger BUFFET
- Commission Habitat : Stéphane CHARBONNEL
- Commission Promotion territoriale: Maryse GIBAUT
- Commission Infrastructure, travaux : Roger BUFFET
- Commission Commande publique : Roger BUFFET
- Commission Communautaires non culturels : Lionel GENEVÉE
- Commission Eau et assainissement : Stéphane CHARBONNEL

Délégués au SCOT

Titulaire: Roger BUFFET
Suppléant: Stéphane CHARBONNEL

Délégué au Syndicat Départemental d'Énergie 35

Sébastien CHESNEL

Délégué à l'Office Cantonal des Sports

Lionel GENEVÉE

Déléguée à l'Office Cantonal Culturel et Animations

Maryse GIBAUT

Délégués au SMICTAM

Titulaire: Lionel GENEVÉE
Suppléante: Virginie HATTE

Délégués à la Société d'Agriculture

Roger BUFFET
Christine FRETAY

Déléguée à la Prévention Routière

Maryse GIBAUT

Déléguée à l'Association des Jardins et Maisons fleuries du canton

Vanessa DESPAS

Délégué aux associations communales

Stéphane CHARBONNEL

Délégué chargé des relations avec les anciens combattants et des questions de la défense

Lionel GENEVÉE

Déléguée à la Maison du Canton de Louvigné

Virginie HATTE

Déléguée à la SPZ Fougères Tourisme

Maryse GIBAUT

Délégués à la Commission locale d'évaluation de transfert des charges

Titulaire: Roger BUFFET
Suppléant: Lionel GENEVÉE



Commission communale des impôts directs

Sur proposition du conseil municipal, la Direction Régionale des Finances Publiques a désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes suivantes :

M Gaël BALLVAIS
Mme Monique BARBELETTE
M Jean-Claude CAILLIBOTTE
M Olivier HATTE
M Cédric LABORDE
Mme Anita LALLEMAN
Mme Adeline MAULAVE
M Michel MENARD
Mme Catherine MEZERETTE
Mme Odile POMMEREUL
Mme Ludivine SAUVE
M Gérard THEBAULT

Vous pouvez retrouver
les décisions
municipales ainsi que
les arrêtés sur le site
<https://monthault.fr/>

Rénovation Auberge de Monthault



En votre nom, le conseil municipal remercie Maryse qui pendant 15 ans, au fur et à mesure des années, a développé, animé notre commerce local, l'Auberge du Rocher, et en a fait sa renommée.

Pour pouvoir continuer l'activité du commerce et surtout du restaurant, il était obligatoire de faire la mise aux normes de la cuisine avec ce qu'on appelle "la marche en avant".

Il était aussi important de penser à rénover le logement à l'étage.

Il a fallu concilier le planning des travaux avec le confinement et les mesures de précaution sanitaires. Malgré cela, Laurence a pu ouvrir le 15 septembre avec 2 semaines de retard.

Nous avons pu remarquer le manque de vie dans le bourg le temps de la fermeture du commerce.

Il est donc important que chacun d'entre nous fassions vivre notre commerce local, lieu de rencontre, d'échange et de proximité.

FINANCEMENT

APRÈS APPEL D'OFFRES QUI ONT EU LIEU EN DÉCEMBRE 2019 ET EN FÉVRIER 2020, SUITE À DES LOTS INFRUCTUEUX, LES ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION DU COMMERCE AINSI QUE DU LOGEMENT SONT LES SUIVANTES :

*LOT N°1 : GROS ŒUVRE

SARL ROUSSEAU OLIVIER DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT (35) POUR UN MONTANT DE 11 564,50 € HT

*LOT N°2 : CHARPENTE COUVERTURE

ENTREPRISE DENOAL MATTHIEU MAEN ROCH (35) POUR UN MONTANT DE 15 794,27 €

*LOT N°3 :

MENUISERIES EXTÉRIEURES & INTÉRIEURES MELOT YVES DE JAVENÉ (35) POUR UN MONTANT 21 302,90 € HT

*LOT N°4 : CLOISONS SÈCHES – ISOLATIONS

STOA DE CHANTEPIE (35) POUR UN MONTANT DE 20 998,02 € HT

*LOT N° 5 CARRELAGE –FAÏENCE

SARL JANVIER DE LÉCOUSSE (35) POUR UN MONTANT DE 16 553,00 € HT

*LOT N°6 : ELECTRICITÉ

SARL RAUT SÉBASTIEN DE JAVENÉ (35) POUR UN MONTANT 15 732,59 € HT

*LOT N°7 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VMC

DELALONDE SÉBASTIEN DE PONTMAIN (53) POUR UN MONTANT DE 15 490,24 € HT

*LOT N°8 : PEINTURES – SOLS MINCES

PINTO ET FILS DE FOUGÈRES (35) POUR UN MONTANT DE 13 168,80 HT

*LOT N°9 : ÉQUIPEMENTS CUISINE

ALLIANCE FROID CLIMAT DE RENNES (35) POUR UN MONTANT DE 6 000,00 HT

A ces travaux s'ajoutent la reprise du matériel de cuisine et du mobilier appartenant à MARYSE pour un montant de 9 000,00 € HT, ainsi que plusieurs avenants d'un montant total de 10 422,65 € HT.

Le montant total de ce projet (étude, travaux, achat de matériel) s'élève à 173 052,40 € HT.



Près de Fougères, la nouvelle épicerie de Monthault enchaîne les galères, mais tient bon

Dernière article sur l'auberge:

https://actu.fr/bretagne/monthault_35190

Plusieurs subventions ont été sollicitées et nous ont été accordées :

- 53 650,15 € de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement local - contrat de ruralité.
 - 40 000,00 € du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet pour accessibilité des services aux publics.
 - 10 200,00 € du Conseil Départemental au titre du contrat départemental de territoire volet 4.
 - 10 200,00 € de Fougères Agglomération au titre de la participation au contrat départemental de territoire.
- Fougères Agglomération a accordé à la commune 18 516,55€ au titre du FIE.
Le solde soit 40 485,60€ sera autofinancé par la commune.



Pour ce commerce, qui est un service de proximité à la population, le conseil municipal a délibéré pour un loyer mensuel de 300,00 €, à partir du 1er novembre 2020 et une mise à disposition du logement. Dans le cadre du second confinement et de la fermeture du bar restaurant, le conseil municipal a décidé le gel des loyers du commerce jusqu'au 31 décembre 2020.



UN PETIT MOT DE LAURENCE

Et Voilà cela fait maintenant plus de 3 mois que votre commerce de proximité

Monthaltais est ré-ouvert. Je tiens à vous remercier toutes et tous de l'accueil que vous m'avez réservé.

Tous les jours je suis heureuse d'ouvrir l'Auberge du Rocher pour vous accueillir et je reste ouverte en période de confinement.

Petit rappel des horaires :

Lundi : 10 h 00 - 15 h 00

Mardi : 8 h 00 - 15 h 00

Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8 h 00 - 20 h 00

Samedi, Dimanche : 8h30 - 12 h 30

Ci-après des informations importantes concernant les produits de votre commerce

A l'Épicerie, je suis livrée

*Du Pains, viennoiseries, gâteaux, tous les jours

*Des produits laitiers, le mardi matin

* Des Fruits et légumes frais, le jeudi

*De la charcuterie, viande : le mardi et le vendredi

*Des Produits d'entretien, hygiène, conserve, boisson : le jeudi

Pour une commande spécifique, merci de me passer commande 48 heures avant le jour de la livraison

Vous trouverez également la presse suivante : Ouest France tous les jours, Chronique Républicaine et la Manche libre dès le mercredi, la Gazette le jeudi.

Plats à emporter tous les jours sur commande.

Tabac accessible dès que l'Auberge est ouverte.

Si vous avez des demandes spécifiques n'hésitez pas à me contacter au 02.99.17.45.81 ou 06.87.45.11.38 ou à passer me voir.

Laurence



MOT DE MARYSE

Ce n'est pas sans émotion que je vous adresse ces quelques mots. Décembre 2004, je rejoins Monthault pour y tenir le commerce local, l'Auberge du Rocher. Je ne connais personne dans ce village, mais je suis confiante, allez... au travail. Ces 15 années de ma vie professionnelle passées parmi vous au sein du petit bourg de Monthault ne m'ont pas laissé indifférente.

Tous les bons moments que nous avons vécus ensemble, parfois difficiles mais qui ont fait qu'aujourd'hui je suis heureuse et fière de vous dire un grand merci pour votre confiance et grande fidélité que vous m'avez témoignées tout au long de cette décennie.

Au cœur des conversations se nouent ces petites choses qui tissent la vie, chaque parole donnée et reçue, rajoute une maille à mon parcours professionnel. Une clientèle fidèle, c'est un peu comme une petite famille.

Encore merci pour votre chaleur humaine et gentillesse. Un grand merci au Conseil et à M. Le Maire qui m'ont fait confiance et également à Irène qui m'a beaucoup aidé dans des démarches et Simone qui a toujours été là.

Je veux aussi souhaiter à Laurence qui reprend le flambeau, chance, courage et espoir dans ces temps difficiles. Puissiez-vous, chers clients et clientes lui témoigner autant d'estime comme vous l'avez fait pour moi dans le passé.

Merci encore!

Maryse



Informations Budgétaires

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Lors de la réunion de conseil du 18 février 2020 les membres du conseil municipal ont approuvé les comptes administratifs 2019, les résultats de l'exercice sont les suivants :

1/ Budget communal

*Section de Fonctionnement : opération de l'exercice 2019

Dépenses: 150 013,14 €

Recettes: 212 687,86 €

Résultat excédentaire de : 62 674,72 €

Résultat de clôture : 222 056,82 €



Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Désignation	Budget	Réalisé	Désignation	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	98 300,00	43 909,69	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 266,90	3 688,01
Charges de personnel et frais assimilés	76 050,00	69 572,53	Impôts et taxes	94 868,00	102 325,00
Autres charges de gestion courante	65 500,00	27 970,75	Dotations, subventions et participations	76 983,00	80 010,33
Charges financières	10 000,00	8 560,17	Autres produits de gestion courante	22 000,00	25 193,28
Charges exceptionnelles	1 100,00	0,00	Produits exceptionnels	0,00	1 471,24
Dépenses imprévues	8 000,00	0,00	Excédent de fonctionnement reporté	159 382,10	159 382,10
Virement à la section d'investissement	95 500,00	0,00			
TOTAL DEPENSES	354 500,00	150 013,14	TOTAL RECETTES	354 500,00	372 069,96

*Section d'Investissement : opération de l'exercice 2019

Dépenses: 79 915,75 €

Recettes: 29 650,10 €

Résultat déficitaire de : - 47 265,65 €

Résultat de clôture : 42 076,91 €

Dépenses d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Remboursement d'emprunts	17 700,00	16 126,29
Immobilisations incorporelles	5 000,00	3 480,96
Immobilisations corporelles	113 000,00	53 048,70
Immobilisations en cours	48 000,00	4 259,80
Dépenses imprévues	6 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES	189 700,00	76 915,75

Recettes d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Excédents de fonctionnement capitalisés	89 342,56	89 342,56
Fonds et taxes	4 857,44	6 521,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	23 129,10
Virement de la section de fonctionnement	95 500,00	0,00
TOTAL DEPENSES	189 700,00	118 992,66



ACTUALITÉS MUNICIPALES

2/ Budget assainissement

*Section de Fonctionnement : opération de l'exercice 2019

Dépenses: 13 902,33 €

Recettes: 20 318,56 €

Résultat excédentaire de : 6 416,23 €

Résultat de clôture : 8 543,54 €



Dépenses de fonctionnement		
Désignation	Budget	réalisé
Charges à caractère général	8 120,00	3 369,33
Autres charges de gestion courante	5,14	0,78
Virement à la section d'investissement	16 342,64	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 532,22	10 532,22
TOTAL DEPENSES	35 000,00	13 902,33

Recettes de fonctionnement		
Désignation	Budget	Réalisé
Redevance assainissement	11 413,89	11 859,76
Produits exceptionnels	13 000,00	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 127,31	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 458,80	8 458,80
TOTAL RECETTES	35 000,00	20 318,56

*Section d'Investissement : opération de l'exercice 2019

Dépenses: 18 022,80 €

Recettes: 20 876,36 €

Résultat excédentaire de : 2 853,56 €

Résultat de clôture : - 7 271,58 €



Dépenses d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Emprunts et dettes assimilés	9 570,00	9 564,00
Immobilisations corporelles	8 846,06	0,00
Déficit d'investissement reporté	10 125,14	10 125,14
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 458,80	8 458,80
TOTAL DEPENSES	37 000,00	28 147,94

Recettes d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Dotations, fonds divers et réserves	10 125,14	10 125,14
Subventions d'investissement reçues		219,00
Virement de la section de fonctionnement	16 342,64	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 532,22	10 532,22
TOTAL DEPENSES	37 000,00	20 876,36

3/ Budget lotissement Clos Jourd

Le résultat déficitaire du budget lotissement fin 2019 s'élève à 85 327,69 €. Ce montant correspond à l'achat des terrains et aux travaux réalisés à ce jour pour la viabilisation du lotissement moins les subventions obtenues et le lot vendu.

BUDGET PRIMITIF 2020

Vote des budgets

Lors de la réunion du 28 avril 2020, les membres du conseil municipal ont voté les différents budgets primitifs 2020 comme suit

1/ Budget communal

- Section de fonctionnement
- Dépenses et recettes 289 500,00€
- Section d'investissement
- Dépenses et recettes 338 000,00€

2/ Budget assainissement

- Section de fonctionnement
- Dépenses et recettes 25 600,00€
- Section d'investissement
- Dépenses et recettes 24 300,00€

3/ Budget lotissement du « Clos Jourd »

- Section de fonctionnement
- Dépenses et recettes 250 217,55€
- Section d'investissement
- Dépenses et recettes 297 295,24€

Vote des taux d'imposition pour l'année 2020

Les membres du conseil municipal ont décidé de conserver les mêmes taux communaux d'imposition pour 2020 à savoir :

Taxe foncière sur le bâti 15,84 %

Taxe foncière sur le non bâti 34,56 %

REVALORISATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021



En 2021 les tarifs d'assainissement collectif restent inchangés par rapport à 2020 :

- Part fixe (abonnement, facture de janvier) : 95,00 € HT
- Part variable (facture de juillet) : 1,57 € HT le m³ d'eau consommé (suivant le relevé de Véolia)

Pour les nouveaux arrivants, un forfait de 30 m³ par personne est appliqué.

A noter, que la redevance, obligatoire, pour modernisation des réseaux de collecte inscrite sur la facture de juillet, est entièrement reversée à l'agence de l'eau Eau Seine Normandie. En 2021 le taux sera de 0,185 €/m³.

Lotissement Clos Juard

FOUGÈRES HABITAT

La commune a vendu le lot n°1 à Fougères Habitat pour la réalisation de 3 logements. Au prix de 19 500€ HT, s'ajoute une subvention de Fougères Agglo de 3 fois 2000€. La construction et la responsabilité des travaux sont sous la responsabilité de Fougères Habitat. La commune doit prendre à sa charge les travaux de viabilisation, de voirie, de clôture et des espaces verts. Sans imprévu, la fin des travaux est prévue fin avril.

Les personnes intéressées par la location de ces maisons peuvent se renseigner auprès de FOUGÈRES HABITAT au 02.99.17.20.40 ou par mail contact@fougères-habitat.fr



MAIRIE

La commune a viabilisé un lotissement de 6 lots. Les parcelles sont disponibles à 18,00 € HT le m². Il reste actuellement 4 lots à vendre d'une surface de 614 m² à 718 m²

Pour tous renseignements, contactez la mairie.



INSTRUCTIONS DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1er janvier 2017, les services d'autorisations du droit des sols du SCOT du Pays de Fougères instruisent les demandes d'urbanisme pour le compte de la commune et sous le contrôle du Maire.

Cette instruction a un coût que la commune prend à sa charge et ne répercute pas au pétitionnaire.

Le coût, pour l'année 2019, est de 712,00 €, 4 permis de construire, 4 déclarations préalables et 2 certificats d'urbanisme opérationnel.

En 2020, il est de 524,00 €, 2 permis de construire et 4 déclarations préalables.

	Tarif 2020
Permis de construire simple	80,00 €
PC complexe: ERP, ABF	95,00 €
Déclaration préalable	71,00 €
Permis d'aménager	120,00 €
Permis de démolir	30,00 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	65,00 €
Autorisation de travaux	30,00 €

PARTICIPATION AUX SÉJOURS SCOLAIRES



Le conseil municipal a décidé de renouveler la participation financière pour les enfants participant à un voyage scolaire. Auparavant, cette aide était prise en charge par le budget du CCAS. Cette participation est de 17,00 € par jour de sortie dans la limite de 85,00 €. Elle ne peut excéder 1/3 du coût du voyage payé par les familles.

Pour rappel, ces aides sont versées directement aux familles qui doivent fournir à la mairie un justificatif de l'établissement scolaire mentionnant que leur enfant a participé à un voyage avec le coût réellement payé par la famille ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES OU PRIVÉES

Comme les années précédentes, la commune a versé aux écoles fréquentées par les enfants de Monthault la participation obligatoire aux charges de fonctionnement. Cette participation qui était facultative pour les élèves en maternelle en école privée est devenue obligatoire à partir du 1er janvier 2020 pour tous les enfants âgés de 3 ans et plus. Le coût total de cette participation, pour l'année 2019-2020, s'élève à 14 150,58€ se répartit comme suit

-École publique Marie Letensorer - Louvigné du Désert

École maternelle : 1211,00€ par enfant

École élémentaire : 516,00 € par enfant, soit une participation de 3 454,00 €

-École privée Notre Dame - Louvigné du Désert

École maternelle : 726,00€ par enfant, 6/10eme du cout de l'école publique de Louvigné-du-Désert

École élémentaire : 376,00€ par enfant, soit une participation de 4 786,40 €

-École publique de l'Être - Saint Georges de Reintembault

École maternelle : 1027,90 € par enfant

École élémentaire : 376,00 € par enfant, soit une participation de 1 830,18 €

-École privée Sainte Thérèse - Saint Georges de Reintembault

École maternelle : 736,00€ par enfant, 6/10eme du coût moyen départemental

École élémentaire : 376,00€ par enfant, soit une participation de 3 328,00 €

-École privée Saint Joseph - Saint Martin de Landelles

École élémentaire : 376,00€ par enfant, soit une participation de 376,00 €

-École privée Parigné

École élémentaire : 376,00€ par enfant, soit une participation de 376,00 €



Nous demandons aux nouvelles familles d'informer le secrétariat de la mairie du lieu de scolarisation de leurs enfants, de même en cas de changement d'établissement en cours d'année scolaire.

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES ET ISOLÉES

En vertu du décret 2004-926 du 1er septembre 2014, les communes peuvent disposer d'un registre des personnes vulnérables et isolées.

Ce registre communal permet de veiller sur la population en cas de déclenchement d'un plan d'alerte ou lors de périodes caniculaires ou encore dans un contexte épidémique comme celui que nous vivons actuellement.

Au début de la crise sanitaire COVID 19, la Préfecture a sollicité les communes pour la mise en place de ce registre.

La municipalité a proposé courant avril à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans de s'inscrire sur ce registre communal par le biais d'un formulaire. Vous pouvez toujours faire cette démarche auprès du secrétariat de la mairie

Cette inscription nominative est facultative et à tout moment vous pourrez demander votre radiation de celui-ci.



TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Les différents travaux de voirie retenus en 2020 sont

- la modernisation du nouveau chemin rural derrière le village du Tertre
- La réfection de la sortie du chemin d'exploitation de la Cour Guitier et de la route du Rocher,
- La remise en état et la réalisation d'un enrobé rue « des écoles » face à la salle polyvalente
- Le changement d'un tampon d'eau usée rue « St Pierre des Bois »

Ces différents travaux ont été réalisés par l'entreprise MONGODIN du Teilleul pour un coût de 8 765,55 € HT. Des travaux de réalisation d'un réseau d'eau pluviale avaient été inscrits au budget primitif. Les négociations avec les riverains ont été plus longues que prévues, les travaux devraient être réalisés en 2021.

RENOUVELLEMENT TRACTEUR TONDEUSE

Après une dizaine d'année d'utilisation et 1 000 heures au compteur, la fatigue mécanique du tracteur tondeuse Wolf nous a orienté vers l'acquisition d'une nouvelle machine en espérant une aussi bonne longévité.

Après étude des devis, l'offre de l'établissement BELLAMY de St James a été retenue pour un coût de 6 950€ et une reprise de 500€ de l'ancienne.



Dissolution du centre communal d'action sociale CCAS

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissout par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Par délibération le Conseil municipal ont décidé de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2019 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune. La compétence sociale sera désormais exercée directement par la commune.

REPAS DES AINÉS

Tous les ans, le CCAS avec la municipalité, organisait un repas convivial pour les plus de 65 ans avec leurs conjoints. Vu l'état d'urgence sanitaire imposé, nous ne pouvons que reporter ce repas à une date ultérieure, dès que la situation nous le permettra.



GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Après 25 années de service Marie-Ange LOISANCE a souhaité mettre fin à sa mission d'entretien et de gardiennage de l'église au 31 décembre 2019. André PREAUX la remplace à cette mission à partir du 1er janvier 2020, il percevra une indemnité annuelle de gardiennage des églises en vigueur fixée par la loi de finances.

INFORMATIONS PAROISSIALES

L'Église Saint Pierre de Monthault fait partie de Saint Martin du Désert.

La messe y est célébrée le 4ème et le 5ème samedi du mois, s'il y en a un.

La célébration est à 17h jusqu'au changement d'heure en avril et ensuite elle a lieu à 18h.

Pour plus d'informations – Mme PREAUX 02.99.98.18.40



ACTUALITÉS MUNICIPALES

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE



Depuis voilà déjà près de 30 ans, une chaudière à fuel à air pulsé chauffait l'Église. Un début d'incendie sur celle-ci l'a rendue hors d'usage.

Nous avons malgré tout évité le pire par le bon fonctionnement de l'extincteur automatique.

Après différentes réflexions, le conseil municipal a opté pour un chauffage à rayonnement électrique qui a besoin de moins d'entretien et est d'une gestion et utilisation plus simple.

Coût de l'investissement

Le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE de La Séguinière (49) pour la fourniture et la mise en place d'un chauffage par lustres rayonnants électriques pour un montant de 11 368,35 € HT soit 13 642,02 € TTC.

Un dossier de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST) auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine à hauteur de 49,5 %. Un dossier de sinistre a également été déposé auprès de notre assureur.

CLASSE 1

Toutes personnes intéressées pour participer et/ou organiser les classes 1, peuvent se manifester auprès de la Mairie.

Celle-ci met à disposition la liste des personnes concernées ainsi que la salle polyvalente suivant les disponibilités et le contexte sanitaire.



Hébergements sur Monthault et proximité

Chambres d'hôtes :

Sabine LENNE



3 Chambres d'hôtes

La petite louvière

MONTHAULT

tél : 02.99.98.17.24 ou 06.16.27.49.49

pascal.lenne35@orange.fr

site : lapetitelouviere

LE CLOS DU MEUNIER
Moulin de groupe - Réceptions - Séminaires - Événements - Déjeunés et dîners
Le Clos - Les aménités - Accueil - Equipements - Contact et réservations



Léonne et André PREAUX



Gîte 2 personnes

4, rue la Cour Guittier

Monthault

tél : 02.99.98.18.40 06.13.61.61.36

andre.preaux35@orange.fr

contact@leclisdumeunier.fr / Walter Grouazel
06.34.53.10.03 / <https://www.leclisdumeunier.fr>

MONTHAULT EN FÊTE

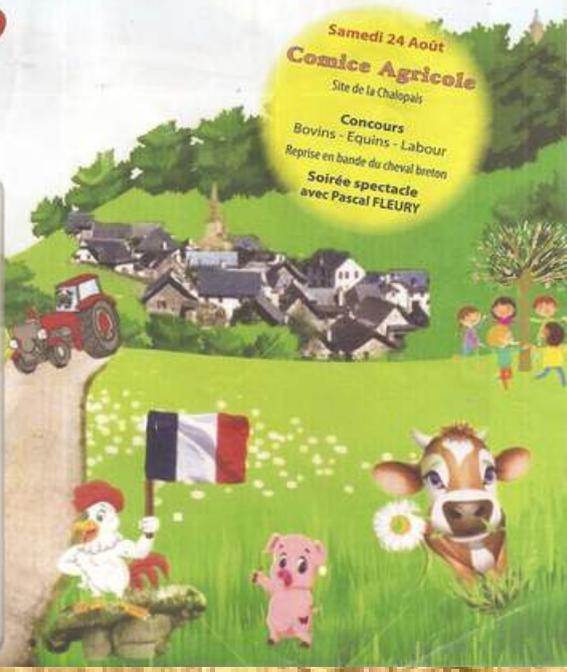


RETOUR EN IMAGES SUR LES TEMPS FORTS
DU WEEK-END DU 24 ET 25 AOÛT 2019

24 et 25 Août 2019

ENTRÉE
GRATUITE

Dimanche 25 Août
Monthault en Fête
Messe en plein air
avec l'Harmonie St-Martin
Apéritif-Concert
avec le Bagad Raoul II
Animations avec :
Enzo Frédéric,
le sosie de Frédéric François
**Les danseuses
de Top Brésil**
Fest Deiz
à partir de 18 h
Pendant les deux jours
Restauration sur le terrain



*Heureusement que
c'était en 2019...*



ACTUALITÉS MUNICIPALES

COMICE AGRICOLE

- *Concours Bovins*
- *Concours Equins*
- *Concours Labour*
- *Reprise en bande du cheval breton*



MONTHAULT EN FÊTE

- *Messe en plein air*
- *Apéritif Concert*
- *Sozie de Frédéric FRANCOIS*
- *Les danseuses de Top Bresil*
- *Démonstration de modélisme*
- *FEST DEIZ*



ACTUALITÉS MUNICIPALES

Tarifs de la location de la salle polyvalente 2021

Vin d'honneur – réunion (la semaine)	
<i>Particulier et Association (Commune et hors commune)</i>	55.00 €
Vin d'honneur – réunion – le week-end	
<i>Particulier et Association (commune)</i>	130.00 €
<i>Particulier et Association (hors commune)</i>	155.00 €
Repas familial (avec cuisine)	
<i>Particulier commune</i>	180.00 €
<i>Particulier hors commune</i>	205,00 €
Réunion, buffet, bal, repas (avec entrée payante)	
La semaine	
<i>Association communale</i>	105.00 €
<i>Association hors commune</i>	205.00 €
Le week-end	
<i>Association communale</i>	140.00 €
<i>Association hors commune</i>	205.00 €
Chauffage	
<i>La journée</i>	35.00 €
E.D.F. (€/kwh)	0.23 €
Heure de ménage	25.00 €
Caution	200.00 €
Caution supplémentaire pour des 20 ans	200.00 €



CRISE SANITAIRE

RESPECTONS LES GESTES BARRIERES POUR LA SANTE DE TOUS

Au vue du contexte actuel, la location de la salle polyvalente est suspendue à ce jour. Cependant, à titre informatif et pour une date ultérieure, nous rappelons ci dessus les tarifs de location de cette dernière.

Téléchargez TousAntiCovid
Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

Activez l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre

Je suis alerté si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si j'ai été diagnostiqué comme un cas de COVID-19

Je m'informe sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limitier au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour

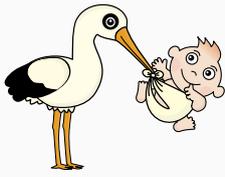


Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

ACTUALITÉS MUNICIPALES



Naissance
2019 - 2020

BALLUAIS Jeanne 23/10/2019
BOUSQUET JÉHANNIN Emma
30/01/2019
BOUSQUET JÉHANNIN Camille
7/04/2020
CHOISNEL Liséa 27/03/2020
LEROUX Elsa 18/03/2020



ÉTAT CIVIL



Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui se sont installés à Monthault. Nous vous invitons à passer en mairie afin de vous faire connaître et de vous informer sur les diverses démarches à effectuer. De nombreuses informations, cantonales, départementales, associatives, parviennent en mairie sous format numérique. Les personnes qui souhaitent les recevoir peuvent transmettre leur adresse mail au secrétariat de la mairie. Vous serez alors destinataires de ces informations.



Décès
2019- 2020

Jean DAUGUET 24/05/2019
Monique JAMES 7/06/2019
Elizabeth JEZEQUEL 6/01/2019
Marie SAULNIER 1/11/2020



BOÎTE À LIVRES

Une boîte à livre a été aménagée dans l'ancienne cabine téléphonique auprès de l'église par l'association art et Loisirs.

Livres, Romans, BD, documentaires, magazines

PARTAGEZ-LES !

Cette boîte à livres est la vôtre, faites la vivre. C'est tout simple et gratuit.

Déposez : un ou plusieurs livres

Prenez : un livre et lisez-le

Rapportez quand vous voulez le livre emprunté ou un autre livre que vous souhaitez partager.

(Un commentaire sur un livre, une suggestion, une remarque utilisez le cahier mis à votre disposition dans la boîte)



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions suivantes ont été attribuées pour l'année 2020 :



- 100,00 € Comité des Fêtes de Monthault
- 200,00 € Association Communale de Chasse Agréée de Monthault
- 300,00 € Association Communale de Chasse Agréée de Monthault pour la lutte contre les nuisibles
- 160,00 € Association du Club de l'Espérance Monthaltais
- 300,00 € Association Art et Loisirs
- 100,00 € Association Gymnastique Volontaire Monthaltaise
- 100,00 € Association des Cavaliers et Meneurs de Monthault et du Canton de Louvigné-du-Désert
- 100,00 € Association Sportive et Loisirs Monthaltaise
- 100,00 € Association Union Nationale des Combattants de Monthault
- 270,00 € Association Office Cantonal Culturel et d'Animation
- 100,00 € Harmonie Saint Martin de Louvigné du Désert
- 100,00 € Amicale Fédérée des Donneurs de sang bénévoles de Louvigné-du-Désert et de ses environs
- 40,00 € Association cantonale des maisons et jardins fleuris
- 90,00 € Association Société d'agriculture.
- 50,00 € Association Départementale d'Ille et Vilaine AFM Téléthon
- 50,00 € Association du Comité d'Organisation du Normandie-Bretagne
- 50,00 € Association pour le don d'organes et de tissus humains d'Ille et Vilaine.

ASSOCIATIONS COMMUNALES



Association Communale de Chasse Agrée (ACCA)

Cette année est une année compliquée pour tout le monde en période de pandémie mais notre petite association de chasse continue son petit bonhomme de chemin. Lors du premier confinement nous n'avons pas fait notre journée pêche, dommage cela avait été sympa l'année passée. Par contre nous n'avons pas chômé. En effet à cette époque nous devions prévoir notre nouvelle saison pour la partie budgétaire; en clair demander les attributions de bracelets pour la chasse au grand gibier

(4 chevreuils et 4 sangliers pour environ 360 €), payer les frais itinérants à la Fédération (400€) et commander à notre éleveur les faisans et perdrix (1200€). Cette année était aussi pour nous une année chargée en terme de réglementation. Une nouvelle loi voulu par notre Président Macron, nous a obligé à revoir tous nos statuts ainsi que notre règlement interne de chasse. Pour résumer cette nouvelle loi, le ministère a délégué une partie de ses pouvoirs aux Fédérations Départementales qui se retrouvent avec une charge de travail nettement supérieur, bien sûr la DDTM a toujours son mot à dire mais la responsabilité des grands enjeux pour la biodiversité et les problèmes de dégâts sont de la responsabilité de chaque Fédération Départementale de chasseurs. C'est un beau challenge, mais aussi une belle épine!

Revenons à la partie chasse et destruction des nuisibles, le printemps a été compliqué avec les corbeaux. Nous avons du avoir des dérogations spéciales pour avoir le droit de piéger et tirer les corvidés qui posaient d'énormes problèmes aux agriculteurs sur les semis de maïs. Merci aux deux agriculteurs qui ont fait avec nous les démarches à la DDTM. Le résultat est de 25 avec le système de piégeage et 85 corbeaux récupérés morts par les tirs (320 cartouches...). Nous avons eu le droit à 4 tireurs uniquement. Je reconnais : être sur le terrain à 5h00, c'était une sortie quotidienne sympa en ces temps de confinement!

Le début de la saison de chasse s'est déroulé comme d'habitude avec quelques contraintes sanitaires (masque lors du rassemblement des battues, stylo personnel pour émargement du cahier de battue ...); En temps que président je félicite l'ensemble des chasseurs pour le respect des protocoles sanitaires transmis par notre Fédération.

Le H5N8 (grippe aviaire) en provenance des Pays Bas, nous impose pour l'instant de ne pas transporter et lâcher des gibiers d'élevage dans la nature. En 2016/2017 cette crise avait duré un mois et demi, on verra.

A ce jour nous sommes entrés dans le deuxième confinement, juste au moment où nous avons une harde de sangliers sur la commune que nous espérons chasser... C'est c_! mais pas si grave, on verra cela plus tard, en espérant qu'elle ne fasse pas trop de dégâts. Par contre les corvidés se sont déconfinés de je ne sais où et sont en train de poser des problèmes sur les semis et silos de maïs.

Le reste de la saison sera bien évidemment difficile; Nous verrons le moment venu si nous pouvons penser à des animations comme les années précédentes, mais pour l'instant le plus important est **de se protéger et de respecter les gestes barrières !**

Plus de renseignements sur le site internet de la mairie ou auprès de Jean-Pierre SULBLE - 02.99.98.16.08



ASSOCIATIONS COMMUNALES

Association des Cavaliers et Meneurs du Canton de Louvigné

L'ACMCL dont le siège est à la mairie de Monthault, créée en 2008, regroupe une vingtaine de membres pratiquants et sympathisants. Elle a pour objet essentiel :

- la recherche et la promotion de sentiers et circuits équestres et veille à leur bon entretien afin qu'ils soient praticables la plus grande partie de l'année,
- l'organisation de randonnées pour cavaliers et attelages dans une ambiance conviviale.

Chaque année, deux randonnées sont habituellement organisées :

- l'une le 1er mai de Monthault à Pontmain où a lieu la bénédiction des chevaux au pied de la basilique. Le trajet aller et retour est de 30 kms environ.

- l'autre en septembre sur les circuits équestres de Monthault, Louvigné du Désert et Saint Georges de Reintembault.

Les participants à ces randonnées se regroupent pour le repas pique-nique du midi le 1er mai à Pontmain et en septembre sur la butte de Monthault.

Au cours de l'année 2020, ces deux randonnées n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire : confinement début mai et regain de la pandémie en septembre.

Nous espérons pouvoir reprendre nos activités en 2021 dans des conditions habituelles.

Le programme de l'année 2021 sera établi lors de notre assemblée annuelle qui se tiendra en février prochain.

Nous remercions tous celles et ceux qui apportent une aide matérielle ou financière à notre association et spécialement les communes de Monthault, Louvigné du Désert, Mellé et Villamée pour l'entretien de leurs sentiers ainsi que les riverains qui assurent le libre passage des cavaliers et des attelages.

Nous remercions également tous celles et ceux qui nous apportent leur soutien et leur sympathie.

Le président : D. Chédeville

Plus de renseignements sur le site internet de la mairie ou
auprès de Dominique CHEDEVILLE- 02.99.17.14.54



Association Sport et Loisirs (ASLM)



Depuis 35 ans, l'association Sports et Loisirs Monthaltais proposait tous les mardis soir à partir de septembre, 24 séances de natation à la piscine de Gorrion. C'est environ 550 brevets de natation délivrés aux jeunes et moins jeunes du canton.

Ces 2 dernières années, en voyant le nombre de participants diminuer régulièrement, le conseil de l'association a décidé de ne pas renouveler pour la saison 2020-2021.

Malgré cette décision, avec les travaux à la piscine et la crise sanitaire, cette année n'aurait pas été possible.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont assuré l'encadrement le mardi soir ainsi que l'ensemble de nos financeurs, les communes de Louvigné du Dt, La Bazouge du Dt, Monthault et aussi l'Office Cantonal des Sports pour leur participation aux frais de transports.

Merci à toutes et à tous de votre participation à cette activité natation.

Plus de renseignements sur le site internet de la mairie ou
auprès de Michel MEZERETTE- 02.99.98.03.18

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Arts et Loisirs



Les membres de l'association se réunissent tous les 15 jours, le jeudi après-midi, dans la salle à l'étage de la mairie pour réaliser des créations manuelles.

Ces créations sont toutes vendues au profit du Téléthon lors de notre exposition, tous les ans en novembre. Dans le contexte sanitaire actuel, l'association ne souhaite pas cette année faire son week-end d'animation.

Vous pouvez, tout au long de l'année, acheter nos créations, il suffit de prendre contact avec Clotilde.

[Les sommes collectées sont reversées au Téléthon.](#)

Les dernières nouveautés confectionnées, des sacs avec des paquets de café, des tabliers, des poupées en serviettes de toilettes...

Nous recyclons les paquets de café vides, vous pouvez les déposer dans le couloir de la mairie.

Vous aimez les activités manuelles, la couture, le bricolage...

n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Plus de renseignements sur le site internet de la mairie ou auprès de Clotilde CAILLIBOTTE-02.99.98.14.50

Club de l'Espérance

Nous invitons tous les retraités de la commune à nous rejoindre. Nous proposons des activités telles que jeux de société, scrabble et triominos et nous acceptons toutes les nouvelles idées d'activités.

En 2021, nous prévoyons 2 concours de belote prévus le mardi 23 mars et le lundi 6 septembre, ainsi qu'un spectacle comique "Jean Piépié", le mardi 8 décembre à Chateaugiron avec Générations Mouvement. Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter Mme Yvonne Goirand, présidente au 02.99.98.06.05.

Le Club avait pour habitude de se réunir tous les 15 jours à la salle de la Mairie, mais vu le contexte actuel; crise sanitaire, les réunions ont dû être annulées.

Plus de renseignements sur le site internet de la mairie ou auprès de Mme GOIRAND-02.99.98.06.05 / Trésorier Michel MENARD

Comité des Fêtes

Étant donné les circonstances actuelles dues à la pandémie, il nous a été impossible de se réunir et d'élaborer les manifestations qui étaient prévues.

Nous remercions les nouveaux arrivants au sein du Comité:

Enrique BARBELETTE, Olivier HATTE, Maryse GIBault, Valérie BUFFET.

Si quelques personnes voulaient compléter l'effectif, elles seront les bienvenues. Merci

Nous oublions 2020, Nos Meilleurs Vœux pour 2021 à tous!

Plus de renseignements sur le site internet de la mairie

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les Danseurs du Désert



L'association "Les danseurs du Désert" existe toujours malgré la situation inédite. Les répétitions et bien sûr les prestations sont suspendues depuis de nombreux mois et la perspective de reprise est encore lointaine.

Cependant nos trois groupes de musiciens s'exercent toujours et pourront le moment venu, animer de petites animations privées.

Vivons dans l'espoir de retrouver tous ces loisirs en sommeil.

Le Président

Michel Ménard, 02.99.95.16.22

danseursdudesert@hotmail.fr

Gymnastique Volontaire

La gym a repris ses cours en septembre. Pour garder la forme, chasser le stress et passer un bon moment, venez nous rejoindre le jeudi soir à 20h15 à la salle polyvalente de Monthault.

Inscription sur place (certificat médical obligatoire)

Les 2 premières séances sont gratuites. En ce temps de crise exceptionnelle le port du masque est obligatoire. Nous espérons vous revoir très bientôt dès que le contexte sanitaire le permettra.



Plus de renseignements sur le site internet de la mairie ou auprès de la présidente Christelle LOUVION- 02.99.98.03.27

Union Nationale des Combattants



Les commémorations du 8 mai et 11 novembre se sont déroulées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Lecture des messages, dépôt de gerbe, suivi d'un instant de recueillement en souvenirs de toutes nos victimes de guerre, d'attentat et des militaires en opérations extérieures.



Plus de renseignements sur le site internet de la mairie ou auprès de Roger BUFFET- 02.99.98.03.47

VOTRE MAIRIE

Contacts mairie

Mairie
6 rue des écoles
35420 Monthault
mairie.monthault@wanadoo.fr
Tél : 02.99.98.03.47

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 à 12 h 30
Mardi : 9 h 00 à 12 h 30
Mercredi : 9 h 00 à 12 h 30
Jeudi : 9 h 00 à 12 h 30
Vendredi : 9 h 00 à 12 h 30

L'après-midi sur rendez-vous



Retrouvez toutes ces informations et bien d'autres sur le site <https://monthault.fr/>

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

RENDEZ-VOUS EN MAIRIE OU SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES TELLES QUE :

Carte d'identité - Passeport - Inscriptions sur les listes électorales - Recensement militaire - Certificat d'immatriculation - Permis de conduire ...



ACTUALITÉ

Faisons éclore nos bonnes idées zéro déchet !



Vous en avez marre de voir votre poubelle déborder ? Ça tombe bien, on a quelques astuces pour vous. En plus, elles vous faciliteront la vie.

1 - Composter pour disposer d'un engrais naturel

Avec le compostage, fini l'achat d'engrais ! Vous pourrez disposer le compost comme un terreau, au pied de vos plantations ou de vos plantes en pot. Pour composter, rien de plus simple : il suffit de déposer vos déchets de cuisine ou du jardin dans un composteur ou en tas.

2 - Faire le tri pour redécouvrir ses trésors

En triant vos vieilles affaires, vous vous rendez peut-être compte que vous pouvez réutiliser plusieurs éléments ! Et si vous ne les utilisez plus, n'hésitez pas à donner vos vieux objets plutôt que les jeter.



Pour plus d'infos, rdv sur www.smictom-fougères.fr

3 - Broyer ses déchets verts pour pailler efficacement son jardin

Si vous avez un jardin, vous savez probablement que le paillage est une excellente technique pour protéger et nourrir votre sol. Plutôt qu'acheter du broyat dans le commerce, pourquoi ne pas réutiliser directement chez vous vos branchages ?

4 - Passer aux objets durables pour faire des économies

Voici quelques exemples d'objets jetables que vous pouvez remplacer par des produits durables :

- Masque lavable à la place du masque jetable
- Gourde plutôt qu'une bouteille en plastique
- Serviette à la place de l'essuie-tout
- Lingettes lavables en microfibre plutôt que jetables

5 - Passer au vrac pour supprimer les emballages inutiles

La première chose que vous faites en rentrant des courses est bien souvent de jeter tous les emballages inutiles. Alors pourquoi les acheter ? En passant à l'achat en vrac, vous pourrez gagner du temps et de la place dans vos placards.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères
Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35133 Janzé
02 99 94 34 58
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

Le chiffre du mois

578

En 2019, chaque habitant du Pays de Fougères a produit en moyenne 578 kg de déchets, en hausse de 1% par rapport à 2018. Ce sont les déchets de déchèterie qui représentent la plus forte hausse.

les déchetteries :

Les heures d'ouverture de la déchetterie de Louvigné du Désert, ZI de la Rouillais, sont :

Du 1er novembre au 31 mars :

Lundi : 9h 00 - 12h 00 / 14h 00 - 17h 00
Mercredi : 14h 00 - 17h 00
Vendredi : 14h 00 - 17h 00
Samedi : 9h 00 - 12h00 / 14h 00 - 17h 00

Du 1er avril au 31 octobre :

Lundi : 9h 00 - 12h 00 / 14h 00 - 17h 00
Mercredi : 14h 00 - 18h 00
Vendredi : 14h 00 - 18h 00
Samedi : 9h 00 - 12h 00 / 14h 00 - 18h 00

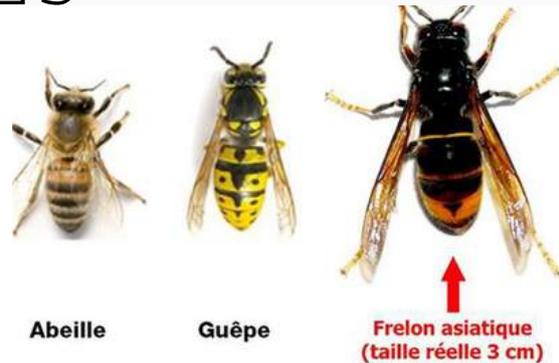
Port du masque obligatoire, y compris à la déchetterie

L'entrée du dernier véhicule est autorisée 10 min avant la fermeture de la déchetterie.

FRELONS ASIATIQUES

La lutte contre le frelon asiatique

- Prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques par Fougères Agglomération
- Travail en étroite collaboration avec la FDGDON 35, convention bilatérale signée pour 3 années.
- Procédure à suivre : Signalement d'un nid par un particulier à la mairie > le référent communal se déplace sur site pour vérifier la présence de frelons asiatiques > appel auprès de la FDGDON 35 qui réalise l'intervention > facturation à Fougères Agglomération
- Nouveau fonctionnement depuis 2020 pour pallier aux variations budgétaires:
 - 28 000 € > de 0 à 300 nids
 - 36 000 € > au-delà de 300 nids détruits et dans la limite de 650 interventions par année
- A noter: commande de vareuses de protection à destination des référents communaux
- Au 23 novembre 2020: 319 interventions comptabilisées



Abeille

Guêpe

Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

PLANTES INVASIVES

La lutte contre les plantes invasives

- Travail en collaboration avec la FREDON et l'ARS
- Sensibilisation des agents communaux à la présence potentielles de 4 plantes présentant un risque sanitaire :



Le datura stramoine



La berce du Caucase



Le raisin d'Amérique



L'ambroisie à
feuilles d'armoise

SERVICES

PLUS DE DÉTAILS SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

* **Petite enfance** - www.assistantsmaternels35.fr

* **Enfance et Jeunesse** - monthault.fr/enfance-jeunesse / Maison du Canton 02 99 98 55 55, mdc35@gmail.com, maisonducanton.centres-sociaux.fr

* **Social/Emploi** - CDAS 02.99.97.88.66 / Point Accueil Emploi de Fougères Agglomération 02.99.98.59.43, paef@fougères-agglo.bzh, point-accueil-emploi / Mission Locale du Pays de Fougères, 02.90.80.50.10, ml-fougères.com /



SERVICES (SUITE)



L'association de gestion
CLIC/MAIA Haute Bretagne

Siège social : 5, rue Victor Roussin Saint Brice en Coglès 35460 Maën Roch

* **Personnes âgées** - ADMR 02 99 98 50 03 louvigne.asso@admr35.org admr-louvigne-du-desert/ / CLIC Haute Bretagne (Centre Local d'information et de Coordination des Marchés de Bretagne) 02.99.98.60.23, clic@asso Haute Bretagne.fr, www.clic Haute Bretagne.com / SSIAD Service de Soins Infirmiers à Domicile 02 99 17 12 28, ssiad@anneboivent.fr, [ssiad](http://ssiad.com)

* **Transport** - Navette Gratuite Fougères Agglo <http://fougeres-agglo.bzh/content/navette-mini-bus-du-mercredi-louvign%C3%A9>

Territoire de Louvigné
mobilités agglo
Navette du mercredi

Le mercredi après-midi en période scolaire

Tout public - Gratuit

Un service financé par Fougères Agglomération
Mis en œuvre avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Poilley / Villamée / Le Ferré

Mode d'emploi

- > Inscription obligatoire - Demandez le formulaire à votre mairie

Pour bénéficier du service, il vous suffit de vous inscrire : auprès de votre Mairie. Celle-ci transmettra votre inscription à l'animateur sportif de Fougères Agglomération.

Avant votre 1er trajet : prévoyez un délai d'enregistrement et de traitement de votre inscription d'environ 2 semaines.

Pour les trajets suivants, nulle autre démarche ne sera nécessaire.

- > Le jour de votre déplacement, vous vous rendez au point d'arrêt de votre choix (voir tableaux ci dessous). Prévoyez d'arriver 5 mn avant l'heure indiquée.
- > Faites un signe au chauffeur pour lui demander l'arrêt. A la montée comme à la descente.

La navette fonctionne les mercredis après-midi

Besoin de plus d'information ?

Adressez-vous

- > à votre mairie
- ou
- > au service Mobilités Transports de Fougères Agglomération
Tel. 02 23 51 35 12 - transport@fougeres-agglo.bzh
- ou
- > au 06 78 04 36 25 (animateur sportif de Fougères Agglomération).

Le service est financé par Fougères Agglomération.

Il est mis en œuvre avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Poilley / Villamée / Le Ferré.

mobilités agglo
Transport à la demande

Toute l'année, du lundi au samedi inclus (sauf jours fériés) de 8h à 19h.

Pour vous déplacer facilement d'une commune à l'autre.

Un service proposé par Fougères Agglomération sur les 29 communes (par secteurs de déplacements) depuis le 1er juin 2019.

Comment faire ?

Vous remplissez les conditions pour bénéficier du service (voir page 4) et vous voulez en profiter...

- Pour acheter vos tickets :** Vous en faites la demande auprès de votre mairie (ou ccas) A l'accueil de votre mairie (ou ccas) : vous remplissez le formulaire. Le formulaire sera validé par votre mairie. Il sera ensuite remis - par votre mairie ou par vos soins - à Fougères Agglomération, accompagné d'un chèque dont le montant dépend du nombre de tickets achetés.
- Vous recevez les tickets chez vous** Fougères Agglomération vous expédie par courrier, à votre domicile, vos tickets nominatifs. Prévoyez un délai de quelques jours entre la date de dépôt de votre dossier et la réception de vos tickets.
- Vous réservez votre trajet** Vous appelez la société de taxi que vous choisissez dans la liste des sociétés agréées, correspondant à votre secteur (voir ci-contre). Et vous réservez. La réservation doit se faire au plus tard la veille avant midi.
- Le jour de votre trajet** Le taxi vient vous chercher à l'adresse que vous lui avez indiquée. A votre arrivée, vous remettez un ticket au chauffeur : il le remplit, vous le signez. Et c'est tout. Pour le retour : prévoir un autre ticket. Les jeunes de moins de 11 ans, doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Combien ça coûte ?

> **4 € la course**

Vous pouvez acheter jusqu'à 50 tickets par an au prix de 4 €. Si vous avez besoin d'effectuer plus de trajets : vous pouvez acheter des tickets supplémentaires au prix de 8 € ; le nombre de ces tickets supplémentaires est limité à 25 par an. Vous pouvez donc effectuer jusqu'à 75 trajets par an (un aller - retour équivaut à 2 trajets). A savoir : Fougères Agglomération prend à sa charge la différence entre le prix réel de la course et le prix forfaitaire que vous payez (4€ pour les 50 premiers trajets ou 8 € pour les trajets supplémentaires).

Où s'informer ?

Dans votre mairie et au ccas de votre commune. Ou auprès du Service Transports de Fougères Agglomération.

Informations :
Service Mobilités - Transports de Fougères Agglomération
Tél : 02-23-51-35-12
transport@fougeres-agglo.bzh

* **Aides à l'habitat** - Fougères Agglomération 02 99 94 50 34, accueil@fougeres-agglo.bzh, <http://fougeres-agglo.bzh/content/lhabitat> / RENOBATYS 02.90.80.20.00, www.renobatys.bzh



PIZZA A EMPORTER

TEL : 06.07.95.94.07

Vente sur commande, tous les 1er mardis de chaque mois à Monthault (réservation jusqu'au dimanche soir qui le précède)



Carrelage
Faïence
Dallage
Cloisons sèches

3 LE BOIS VIEL
35420 MONTHAULT

DIDIER.RICHARD11@ORANGE.FR / 02 99 17 11 26

Rasoirs & Chignons

Gaëlle NIVLET
SALON DE COIFFURE MIXTE

FEMMES / HOMMES

4 rue de la Libération 35420 Louvigné-du-Désert
Tél : 02 99 98 05 44

AUBERGE du ROCHER

Bar / Restaurant

Épicerie / Dépôt de pain / Tabac

2, rue des 3 croix
35420 MONTHAULT
Tél. 02 99 17 45 81

aubergedurocher35@orange.fr



L'Instant Détente

Centre de Beauté et de Bien-Être - Parfumerie

www.linstantdetente.com - 0299981291 - f) linstantdetente35
24, rue Lariboisière - 35420 LOUVIGNE DU DESERT

Institut de beauté - Spa - Parfumerie

Horaires d'ouverture: le 1er lundi du mois: 13h-19h, du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-19h, le samedi: 9h-12h / 14h-17h
A domicile ou établissements spécialisés (Ehpad...) lorsque le planning le permet.

MESURES EXCEPTIONNELLES liées au reconfinement: Possibilité de passer vos commandes (cartes cadeau, coffrets, produits) sur Facebook (linstantdetente35) par mail (linstantdetente@live.fr) sur notre site web (www.linstantdetente.com) ou par téléphone (02.99.98.12.91) et de les récupérer en DRIVE ou LIVRAISON sans contact, avec les gestes barrières qui s'imposent.

A très vite, Jessica et Justine

LOUVION LAURENT

LOUVION

Tous travaux de maçonnerie

Lotissement Le Clos Paisible
35420 MONTHAULT
02.99.98.03.27/0644729237
laurent.louvion10@orange.fr



Ferme biologique

Vente directe
à la ferme
Mardi 16h30-18h30
Vendredi 16h-19h
Samedi 10h-12h

Ferme de la
Guennerais
35420 Mellé
07 89 44 49 03

www.fruit-des-pres.fr
fruitdespres-melle@laposte.net



JulieLingerie
20 rue Lariboisière
35420 Louvigné du Dt
02.99.98.07.94



La cérémonie des vœux habituelle semble très compromise par le respect des gestes barrières et par l'absence de convivialité.

En espérant des jours meilleurs, le conseil municipal, le personnel communal, et moi-même vous souhaitent bon courage pour cette nouvelle année encore sous la contrainte sanitaire.

Protégez-vous bien, bonne santé à toutes et tous.

Le Maire, Roger BUFFET

A photograph of two champagne flutes filled with bubbly liquid, surrounded by gold and silver confetti and streamers. The background is a warm, bokeh of light-colored lights.

Meilleurs
VOEUX!

*De la part de toute l'équipe
municipale!*



COMITÉ DE RÉDACTION: ROGER BUFFET, CHRISTINE FRETAY, MARYSE GIBAULT, VIRGINIE HATTE
IMPRIMEUR: ARTISA IMPRIM